



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 10 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Dispositif Calamités Agricoles
Sécheresse 2018
Mise en paiement d'un acompte**

L'ensemble des dossiers de demande d'indemnisation déposés par les exploitations agricoles qui détiennent des surfaces fourragères dans l'une des 63 communes reconnues sinistrées par arrêté ministériel du 7 mai 2019 portant reconnaissance du caractère de calamités agricoles pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2018, a fait l'objet d'une instruction individuelle.

Aujourd'hui, l'instruction de ces dossiers est en très grande partie achevée et un acompte égal à 50% de l'indemnité totale (2,9 M€) a été mis en paiement. 1 400 exploitations agricoles qui remplissent d'ores et déjà les conditions d'éligibilité bénéficient de ce premier versement. S'agissant des dossiers pour lesquels des éléments complémentaires ont été demandés, des versements seront effectués au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction.

Le solde de l'indemnisation des dossiers Sécheresse 2018 pourra être mis en paiement courant dernier trimestre 2019 dès validation de la demande de complément auprès du Comité National de Gestion des Risques Agricoles (CNGRA).

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12